



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025

RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 17 DI DICEMBRE DI U 2025

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet :

Décision modificative N°1 du budget de l'ATC pour l'exercice 2025.

Ughjettu :

Decisione mudificativa N°1 di u bugett di l'ATC per l'eserciziu 2025.

NOTE DE SYNTHESE
DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2025

La décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2025 a pour objectif principal de procéder aux réajustements des crédits inscrits au budget primitif par rapport aux recettes perçues après le vote de ce dernier le 10 avril 2025.

Le montant total des recettes nouvelles est de 1 351 120.30 € et se décompose de la façon suivante :

- **EN FONCTIONNEMENT** : 143 146.30 € correspondant aux crédits de paiement votés par l'Assemblée de Corse lors de son budget supplémentaire d'un montant de 104 950 € ainsi qu'à un réajustement de recettes (indemnités journalières, primes attribuées aux employeurs d'apprentis, recettes FEDER, Ecolabel, participations des professionnels aux salons) ;
- **EN INVESTISSEMENT** : 1 207 974 € correspondant au premier versement des avances remboursables effectuée par la CADEC pour un montant de 1 191 027 € et à un réajustement des amortissements 2025.

Il a par ailleurs été procédé :

- 1) A l'inscription d'AE pour un montant de 104 950 € ;
- 2) A l'inscription du produit de la taxe additionnelle de séjour pour un montant de 1 242 668.79 € et à la diminution de la dotation annuelle régionale à hauteur de ce même montant ;
- 3) A la provision constituée pour charges relatives au compte épargne temps de l'ATC pour un montant de 9 110 € ;
- 4) A une reprise de la provision déjà constituée pour créances douteuses d'un montant de 8 350 € ;

Date PEC	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer	Prov. Constituée au 31.12.24	Prov. (+) Ou Reprise sur Prov (-) à constituer au 31.12.25
10/12/2012	raffalli paula	reversement subv° suite vente	31 186,00 €	8 466,00 €	10 166,00	-1 700,00
18/12/2013	paolini antoine	rembt.trop percu domm.interets	120 000,00 €	104 693,57 €	104 693,57	0,00
31/12/2013	clv-sa ajaccio nord automobiles	ordre de versement	249,50 €	249,50 €	249,50	0,00
30/11/2016	ass stella di a gymnastica	reverst. acpte arr pvt 007-14	1 150,00 €	1 150,00 €	1 150,00	-1 150,00
30/12/2016	cianfarani paul	versement partiel arr 2006-41 reengage	8 266,00 €	266,00 €	5 766,00	-5 500,00
					122 025,07	-8 350,00

Créances admises en non valeur au 31/12/25

- 5) A l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 1 150,72 € (selon le détail ci-dessous)

Date PEC	Nom du débiteur	Objet du titre	Reste à recouvrer
30/11/2016	ass stella di a gymnastica	reverst. acpte arr pvt 007-14	1 150,00 €
28/10/2024	oti fium orbu castellu	cotisation sittco 2024	0,72 €

TOTAL 1 150,72 €

- 6) A un réajustement des amortissements en rapport avec les dépenses réalisées au titre des subventions versées et des immobilisations corporelles et incorporelles acquises conformément à l'instruction comptable M57 ;
- 7) A un réajustement des lignes budgétaires en fonction des dépenses réalisées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.